

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2020

---

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° I-CF160

présenté par

M. Cinieri, M. Ramadier, M. Jean-Pierre Vigier et Mme Louwagie

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

I. – Le 1 de l'article 265 *bis* du code des douanes est complété par un g ainsi rédigé :

« g) Comme carburant pour les véhicules affectés aux activités des services départementaux d'incendies et de secours. »

II. – Les modalités d'application du I sont fixées par décret en Conseil d'État.

III. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exonérer les Services Départementaux d'Incendie et de Secours ( SDIS ) de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE).